

21.11.2012 - 13:42 Uhr

Initiative Minder Le Comité de l'USS recommande de voter blanc

Bern (ots) -

Le Comité de l'Union syndicale suisse (USS) a choisi sa recommandation pour la votation sur l'initiative populaire « contre les rémunérations abusives », dite « initiative Minder ». Après un débat approfondi, la majorité de ses membres se sont prononcés pour un vote blanc.

Tant l'initiative que son contre-projet indirect, qui entrerait en vigueur dans le cas où l'initiative serait rejetée dans les urnes, sont des instruments qui ne sont pas en mesure d'empêcher que la fourchette des salaires ne s'ouvre toujours plus. Au contraire, ils sont un danger pour les emplois.

Pendant la dernière décennie, non seulement les rémunérations et les bonus des cadres supérieurs ont explosé, mais les dividendes versés aux actionnaires ont aussi considérablement augmenté. Et il est peu resté pour la plupart des travailleurs et travailleuses, dont ont ainsi profité non seulement les top-managers, mais aussi les actionnaires. Or, le développement des droits des actionnaires demandé par l'initiative Minder renforcerait la position de ces derniers.

L'initiative augmenterait aussi le risque de voir des hedge funds ou d'autres actionnaires agressifs prendre le pouvoir dans une entreprise. En effet, en raison de l'interdiction du droit de vote d'organes et d'actions en dépôt ainsi que de l'élection annuelle du conseil d'administration demandées, entre autres, par elle, ils pourraient à l'avenir s'imposer plus facilement qu'aujourd'hui dans les assemblées générales. Comme on l'a vu par le passé, le démantèlement d'entreprises et, par conséquent, la suppression d'emplois pourrait en être la conséquence.

Pour vraiment empêcher que la fourchette des salaires ne s'ouvre toujours plus, il faut des bons salaires minimums, comme le propose l'USS dans son initiative sur les salaires minimums. Avec elle, une part plus importante de la masse salariale profiterait aux salarié(e)s ordinaires. L'USS soutient aussi l'initiative populaire 1:12.

Le Comité de l'USS a, en plus de sa recommandation pour la votation sur l'initiative Minder, décidé de recommander deux fois le OUI à l'article sur la politique familiale et à la révision de la loi sur l'aménagement du territoire.

Contact:

Daniel Lampart (079 205 69 11), économiste en chef et premier secrétaire de l'USS et

Thomas Zimmermann (079 249 59 74), responsable de la communication et porte-parole de l'USS, se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100728759> abgerufen werden.